

Rapporteur : M. COULOMBEL

47373

36 - Logement

Attribution du marché relatif à la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique des propriétaires occupants ayant des difficultés (maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale)

Le lundi 05 décembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. COULOMBEL), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h35.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 3 février 2022 ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 26 août 2019 et 30 mai 2022 ;

Exposé :

Le Département d'Ille-et-Vilaine participe en tant que délégataire des aides à la pierre depuis 2006, à l'amélioration des logements du parc privé de son territoire de délégation (hors Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération et Vitré Communauté).

Depuis de nombreuses années, le Département soutient l'accompagnement des ménages cumulant des difficultés afin qu'ils puissent se maintenir dans leur logement. Depuis 2013, trois marchés de services ont été conclus avec le Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAT).

La mission principale était d'accompagner les ménages aux ressources modestes rencontrant des difficultés économiques, sociales et de logement. Ce dispositif appelé Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale (MOUS) a pour objectif de maintenir ces ménages à leur domicile par la réhabilitation du logement et une bonne appropriation de celui-ci. Cet accompagnement favorise l'insertion sociale des ménages par le logement.

L'actuel marché est arrivé à échéance le 19 septembre 2022.

Cette mission a fait l'objet d'une nouvelle consultation (appel d'offres ouvert) en groupement de commandes avec Vitré Communauté dont les modalités ont été validées en commission permanente du 30 mai 2022. Cette consultation prend la forme d'un accord-cadre à bons de commande avec un montant maximum de 210 000 € HT par an pour le Département. La durée de l'accord-cadre est de 1 an reconductible tacitement 2 fois pour des périodes de 1 an.

En référence à l'article L2111-1 du code de la commande publique prenant en compte le développement durable et particulièrement son volet social, l'accord-cadre intègre une clause sociale qui se traduit par, au minimum, 105 heures de travail au titre de l'insertion sociale afin de promouvoir l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion et à lutter contre le chômage.

L'intitulé du marché est le suivant : " MOUS (Maîtrise d'oeuvre Urbaine et Sociale) habitat indigne et précarité énergétique - Mission d'accompagnement et d'ingénierie des propriétaires occupants en difficultés ".

Les missions mises en concurrence sont les suivantes :

- Une mission d'accompagnement social, technique et financier des ménages pour la réhabilitation de leur logement décomposée en trois phases :

- 1) Une phase de diagnostic ;
- 2) Une phase d'étude pré-opérationnelle ;
- 3) Une phase d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

- Une mission de visites diagnostics précarité énergétique au domicile des ménages propriétaires occupants afin de dresser un état des lieux du logement, d'évaluer la performance énergétique, d'analyser les consommations et les usages liés au logement et d'orienter vers les dispositifs adaptés.

- Une mission d'animation générale du dispositif afin d'améliorer le repérage des situations : conduite de réunions, rencontre des acteurs concernés (CDAS, associations, caisses de retraites, plateformes de la rénovation de l'habitat, etc.).

A l'issue de cette consultation, deux offres ont été déposées par les candidats suivants : le CDHAT et SOLIHA Bretagne.

Après analyse, la commission d'appel d'offres du 15 novembre 2022 a attribué l'accord-cadre à bons de commande à l'association Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires (CDHAT).

Les crédits nécessaires sont affectés sur la base d'un montant estimé à 390 000 € pour les trois années du marché.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché MOUS (Maîtrise d'oeuvre urbaine et sociale) relatif à la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique des propriétaires occupants ayant des difficultés économiques, sociales et de logement.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité**.

Transmis en Préfecture le : 6 décembre 2022

ID : CP20220921

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation